Commune de Louvie-Juzon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 5 janvier 2015



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15 (dont 1 procuration)
Date de la convocation		
31 octobre 2014		
Date d'affichage		
31 octobre 2014		

Délibération n° 2015-08

L'an deux mille quinze et le cinq janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

<u>Présents</u>: Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROCQ, Paul LAMOURE, Etiennette CURT, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés :

Secrétaire de séance : Paul LAMOURE

Objet : Travaux à la Tourbière en 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée avec les services du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

En 2015, onze jeunes stagiaires en master 2 proposeront un projet de valorisation touristique du site.

De plus, des travaux d'étrépage vont être réalisés par un engin.

L'étrépage est une technique de gestion des milieux visant à localement araser le sol pour volontairement l'appauvrir afin de favoriser les espèces pionnières et la biodiversité et une renaturation.

Des travaux pour l'électrification du site vont être réalisés par les employés communaux.

Pour les travaux d'été, il sera nécessaire de prévoir l'embauche de 6 temps complet et d'un encadrant.

Ces travaux seront financés par le Conseil Général (40%) et par l'Agence de l'Eau (40%).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour accepter de poursuivre les travaux de restauration du site de la Tourbière en 2015.

Après, en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de poursuivre, en 2015, les travaux de réhabilitation de la Tourbière de Pédestarrès.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents Pour extrait conforme, le 7 janvier 2015.

Le Maire,

Patrick LABERNADIE.